

Compte-Rendu du Conseil d'Administration du lundi 28 septembre 2020

Présents : MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Patrick LHUILLIER - Christian BOLMONT - Pascal MENETRIER - Mme Nelly GUINDOT – M. - Thierry MOCQUET - Mme Corinne ROBINOT – MM. Denis ROYER - Yves SCHMIT - Ghislain de TRICORNOT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

Excusés : MM. Thierry CHRETIEN –Hervé LAVENARDE –Ange PIGUET.

Le Président ouvre la séance à 18 h 30.

C. CHANDOSNÉ présente les remerciements de Gwenaëlle LOMBARD pour les cadeaux qui lui ont été offerts à la naissance de son fils Enguerran.

1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 avril 2020

Vote Contre : 0

Abstention : 0

2) Projets petite faune

Le point est fait par T. CORVASCE sur le projet perdrix.

Depuis 2018, il y a eu **14 ha BE d'implantés** sur 6 communes grâce au Conseil Départemental.

Le nombre de couples est en augmentation de 43 en 2018 à 77 ce printemps, c'est une bonne opération qui répond aux attentes.

Concernant les plantations, il y a eu 19 km de haies dans le GIC depuis l'hiver 2009/2010.

Dans le cadre des conventions petits gibiers, M. CHAVEY présente son projet de volière à l'anglaise dans le Nord du département.

Prévoir un article dans le « Chasseur Haut-Marnais » sur le retour d'une expérience qui marche.

T. CORVASCE suggère de regarder l'Indice Kilométrique renard et l'état des populations renard dans le département.

3) Projet Eco Contribution

- Dossier Sanglier avec Agathe CHASSAGNEUX en visio

Le financement de l'étude est pris en charge en totalité par l'éco-contribution :

- 1 poste chargé mission = Agathe CHASSAGNEUX
- Temps travail Didier, C. THIVET et Charlette
- Frais divers et frais déplacement

A. CHASSAGNEUX présente l'étude et les données recueillies ou à recueillir.

Question de T. CORVASCE concernant les études des contenus stomacaux, il se demande s'il n'y a pas de risque d'avoir beaucoup de maïs à cause de l'agrainage qui se fait parfois juste avant la chasse.

- Autres dossiers

Ilot biodivesT

100 ilots de 12 plants à planter

Valdonnees

Organisation des données de la FDC

Outils de base de données.

4) Dégâts

T. CORVASCE fait le point sur la situation des dégâts :

2018-2019 : 1 357 dossiers ouverts dont 1140 définitifs, 1 923 ha déclarés détruits

2019-2020 : 1 412 dossiers ouverts dont 1120 définitifs, 3 677 ha déclarés détruits

Déjà 486 000 € payés en mars 2020 contre 300 000 € payés en mars 2019.

Questions de T. CORVASCE :

- Qu'est-ce qu'il faut mettre en œuvre ?

Le problème est avant tout le maintien des règles de tir

- Comment passer le cap qui va encore coûter cher sans pour autant faire croire aux chasseurs que ça va passer sans effort de leur part ?

Même si on alerte les chasseurs, il faut reconnaître que l'on a subventionné le système en y injectant de l'argent. Nous n'aurions jamais dû sacrifier nos réserves.

Quelle réponse donner aux détenteurs de plan de chasse qui préviennent qu'ils ne peuvent plus payer. Leur demander par lettre recommandée avec AR de payer ou restituer les bracelets. Il faut voir avec Maître MICHEL quelles sont nos possibilités de recours.

Concernant ceux dont les chèques différés sont impayés. Envoyer un courrier recommandé pour les obliger à payer. Si aucun résultat, faire appel à un huissier.

Proposition complémentaire : les bracelets pris au fil de l'eau ne seront pas comptabilisés dans le calcul de la contribution dégâts.

P. LHUILLIER souhaite que des battues administratives soient redemandées.

T. CORVASCE souhaite demander au Préfet ce qu'il est possible d'imposer soit sur les bracelets ou sur le pourcentage des laies.

G. De TRICORNOT propose des niveaux de qualitatif et un système incitatif par exemple : remplacement du bracelet apposé sur une laie de plus de 60 kgs et demander des battues administratives sur la moitié du territoire chassé.

Voir le côté juridique par rapport aux bracelets non pris en compte dans la différence de traitement.

Tout le Conseil d'Administration est d'accord pour que les bracelets demandés au-delà de la 1ère attribution, au fil de l'eau, ne soient pas comptabilisés dans la contribution dégâts.



T. CORVASCE demande à C CHANDOSNÉ de se renseigner pour savoir si l'arrêté préfectoral peut imposer l'interdiction de règles de tir pour répondre aux problèmes de dégâts causés par le grand gibier et la population de sangliers.

Communication volontariste de la FDC pour diminuer les populations.
Prendre rendez-avec Monsieur le Préfet.

5) ISNEA

Voici les suivis mis en place :

- Suivis Oiseaux d'eau en migration et hivernage
- Suivis des migrateurs terrestres en migration et hivernage

La FDC a pris 2 services civiques pour 8 mois

6) Valorisation de la venaison

Rappels de consignes concernant la venaison.

- Vente gibier en peau avec tête et pattes au consommateur final (avec traçabilité et examen initial)
- Vente à un transformateur dans un rayon de 80 km
- Abats non commercialisables et animal avec balles d'abdomen non commercialisables

Le problème non négligeable est le coût : 0.40 €/kg l'an dernier pour le sanglier.

T. CORVASCE explique la visite de terrain qu'ils ont réalisé avec Marc CHAVEY et Patrick LHUILLIER en Alsace et en Allemagne.

- Maison du gibier à côté de Saverne
 - 350 grands ongulés par an
 - Sanglier : 1.50 €/kg et chevreuil, biche, faon : 4.50 € et cerf brame : 2.50 €
- Société qui fabrique des « préfabriqués venaison » pour l'éviscération et le stockage avant le transport – 6 m x 2.30 m – 80 000.00 €
- Fédération de chasse de Bavière

Quel serait le rôle de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne ? Elle serait le seul actionnaire d'une Société par Actions Simplifiée qui investirait et qui louerait les équipements.

Faire un document de présentation du montage de la filière à présenter aux chasseurs.

T. CORVASCE a contacté le Conseil Départemental qui pourrait ajouter l'option d'un module préfabriqué pour la filière venaison accolé au nouvel abattoir.

7) Parc national

P. LHUILLIER rappelle les dispositions chasse dans la zone de cœur du Parc.

8) Informations diverses

✓ Exposition de trophées

- Avoir plus d'exposants en restant gratuit
- Accord pour mai

- Rester à coût constant, travailler avec des bénévoles, déléguer l'organisation.

✓ **Assemblée Générale 2021**

- Demande de M. CHAVEY : faire 3 réunions délocalisées et l'Assemblée Générale dématérialisée.

✓ **RIP**

Courriers aux députés : Soutien de M. CORNUT –GENTILLE

Infos via réseaux sociaux

Courriers aux acteurs ruraux (Chambre Agri, FDSEA, Conf, Coord, CRPF, ONF, Eleveurs ovins, Fed Equestre, Centrale Canine)

T. CORVASCE précise qu'il souhaiterait une action commune.

✓ **Statuts types et RIC ACCA**

T. CORVASCE présente les statuts types des ACCA et le RIC type. Il met au vote pour application dans les ACCA et AICA du département.

Vote Contre : 0

Abstention : 0

✓ **Départ en retraite**

Eveline part en septembre 2021 et Didier en octobre 2021

C. CHANDOSNÉ a déjà travaillé sur la réorganisation. Il faut faire le tri des missions et leur hiérarchisation.

C. CHANDOSNÉ va essayer d'utiliser des fonds Eco-contribution pour financer du temps de personnel.

9) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,

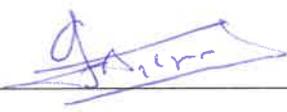
Le Secrétaire,

Les Membres,

The block contains several handwritten signatures. On the left, there is a large, stylized signature in blue ink. Below it, there are several other signatures in black and blue ink, some appearing to be initials or names. The signatures are scattered across the lower half of the page, corresponding to the roles listed above them.

Conseil d'administration
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne
Du 22.09.20

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
BOLMONT Christian		
CHAVEY Marc		
CHRETIEN Thierry	excusé	
De TRICORNOT Ghislain		
GUINDOT Nelly		
LAVENARDE Hervé	excusé	
LHUILIER Patrick		
MENETRIER Pascal		
MOCQUET Thierry		
PIGUET Ange	excusé	
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves		



Compte-Rendu du Conseil d'Administration du lundi 23 novembre 2020 par visio lifesize

Présents : MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Patrick LHUILLIER - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE – Mme Nelly GUINDOT – MM. Pascal MENETRIER - Thierry MOCQUET - Ange PIGUET - Mme Corinne ROBINOT – MM. Denis ROYER - Ghislain de TRICORNOT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

Intervenants extérieurs : Mme Laetitia COURVOISIER, Commissaire aux Comptes du Cabinet ETC Audit et M. Clément NOWAK, Expert-Comptable du Cabinet In Extenso

Excusés : MM. Thierry CHRETIEN - Yves SCHMIT

Séance ouverte à 18 h 30 en visioconférence (pour cause de COVID).

1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 septembre 2020

Vote Contre : 0 Abstention : 0

2) Clôture des comptes au 30 juin 2020

M. NOWAK fait la présentation des bilans du service général et du service dégâts

Service Général : - 731 402.24 € de charges	}	219 989.00 €
951 342.00 € de produits		
Service dégâts : - 2 002 057.00 € de charges	}	- 696 632.00 €
1 305 424.00 € de produits		

T. CORVASCE explique la situation financière qui nous met dos au mur en ce qui concerne les dégâts. Il faut que les chasseurs diminuent les populations de sangliers.

On ne peut pas piocher sans cesse dans les comptes, on a même été plus loin que ce qui avait été décidé (laisser 600 000 € de réserves pour le fonctionnement). On ne peut plus faire de cadeaux financiers et il faudra même refaire des réserves... comment avec les prix exorbitants et les difficultés de paiement des chasseurs ?

Mme COURVOISIER précise qu'en l'état elle certifiera les comptes

Vote Contre : 0 Abstention : 0

3) Situation des dégâts

Estimation : 1 350 000.00 € en tenant compte des prix des céréales actés mais pas le maïs
Beaucoup de dégâts et de surfaces détruites.

4) Evolution des tableaux de chasse

Le courrier aux chasseurs a sans doute contribué aux tirs des laies car il y a eu plus de laies de plus de 60 kg pour le moment.

T CORVASCE souligne les chasseurs doivent prendre conscience que la population de sangliers est trop élevée et qu'il faut prélevée plus de 18 000 animaux en plus de se focaliser sur le tir des laies.
Le tir doit être sans règles !

5) Mesures COVID et confinement

Rester ferme sur les règles à appliquer.

6) Evolution des validations du permis de chasser

Retard d'environ 185 validations.

T. CORVASCE explique que C. CHANDOSNÉ va étudier les statistiques de la pyramide des âges et voir également si la simulation du nombre des validations est bonne et ce que cela donnera d'ici 5 à 10 ans.

7) CLC Sanglier

Début décembre, faire un point à la fois administratif et technique.
CLC par mail pour une consultation entre le 12 et le 14 décembre.

T. CORVASCE fait le point sur les lots qu'il a rencontré pour convenir d'une augmentation des prélèvements.

- BELATECHE : + 30 % de réalisation et 100% des cervidés
- MAITRE/BOTTI

Concernant le parc de CIREY SUR BLAISE, T. CORVASCE dit qu'il fera aussi le point sur son étanchéité.

Procédure CLC : Pas de CLC en présentiel, point début décembre administrateur/technicien pour voir s'il y a des besoins d'attributions forcées

CLC en consultation mail du 12 au 14 dec. Pour des bracelets mis à dispo le 18/12/20

Vote Contre : 0

Abstention : 0

8) Questions diverses

M. CHAVEY informe qu'à Troisfontaines dans la Marne, il a demandé des mesures exceptionnelles conjointement avec les fédérations de la Marne et de la Meuse.

Concernant le Conseil d'Administration de la Fédération Régionale des chasseurs :

- envoyer le calendrier de nos conseils d'administration à la FRC
- envoyer le nom des administrateurs qui siègent
- Eco-contribution : Geoffrey aide au montage des dossiers. Les fédérations font les dossiers et les réalisations des ICE, ce qui peut être un outil pour éventuellement contrer les forestiers
- Agrobiodiversité Est → avec CR et Agence de l'Eau
- Ilots biodiversité Est → avec écocontribution FRC

Radar ISNEA :

- 100 000 € CR
- 80 000 € achat FDC

Plus un fonctionnement annuel d'environ 100 000.00 €.

T. CORVASCE dit qu'il y a un problème scientifique par analyse des données. On ne peut pas dire ce qui se passe car scientifiquement on ne suit pas le type d'espèce.

T. CORVASCE veut qu'ISNEA réponde avant aux questions scientifiques.

ISNEA va travailler avec les ingénieurs qui étaient dans Naturaconsta.

T. CORVASCE demande le programme pluriannuel clair pour améliorer le protocole scientifique.

Corinne ROBINOT interroge sur l'utilité des drones pour les dégâts de gibier.

T. CORVASCE lui répond que c'est un piège car le drone ne voit que la surface et non la cause des dégâts.

Qu'en est-il de l'alerte dégâts plus d'1 ha. C CHANDOSNE explique que Gwenaëlle a suspendu car trop chronophage. Elle va travailler avec le prestataire pour avoir un accès spécifique administrateurs aux infos dégâts déposés.

T. CORVASCE demande un module dégâts pour faire évoluer vers des saisies sur tablette pour les estimateurs, agriculteurs...

T. CORVASCE revient sur la refonte du fonctionnement fédéral :

Départe en retraite de Didier en octobre 2021 et d'Eveline en septembre 2021.

T. CORVASCE évoque ce qui avait été prévu via un séminaire. Il a demandé à un cabinet d'audit d'analyser le fonctionnement et les objectifs de la fédération, les outils.

C. ROBINOT : il faut en discuter pour voir les missions de chacun

N. GUINDOT : il faut que Didier marque tout ce qu'il fait

T. CORVASCE prend Auberive pour exemple, il faut un groupe de travail avec des administrateurs et des bénévoles ou associations satellites que Didier devra lancer dans l'avenir.

C. CHANDOSNE alerte sur le fait que les missions pour des bénévoles ce n'est pas simple car il faut beaucoup d'animation de groupe et de sérieux pour être sûr que les bénévoles fassent et suivent les bons protocoles.

H. LAVENARDE : L'ACCA de Thonnance devrait chasser dans la réserve

↳ un courrier sera adressé à l'ACCA pour que leur réserve soit chassée

Concernant le Val BARIZIEN et le coteau boisé déperissant, H LAVENARDE explique les difficultés avec la mairie : T. CORVASCE dit qu'il faut faire et imposer notre demande.

P. LHUILLIER : reportage sur France2 sur la chasse a été catastrophique

T. MOCQUET évoque l'expérimentation cerf 75 cm qu'en sera-t-il pour l'an prochain ? T CORVASCE précise que pour 2021 on reste à l'identique et on rediscutera dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

D. ROYER : sur SAI par rapport à la Fédération de l'Aube et aux problèmes de surdensité en limite avec VILLARS LAFERTE

↳ T. CORVASCE va aller à CUNFIN

G. de TRICORNOT : problème des gros adjudicataires qui ne chassent pas et entassent les sangliers. Souvent les petites sociétés jouent le jeu mais payent cher avec la contribution dégâts.

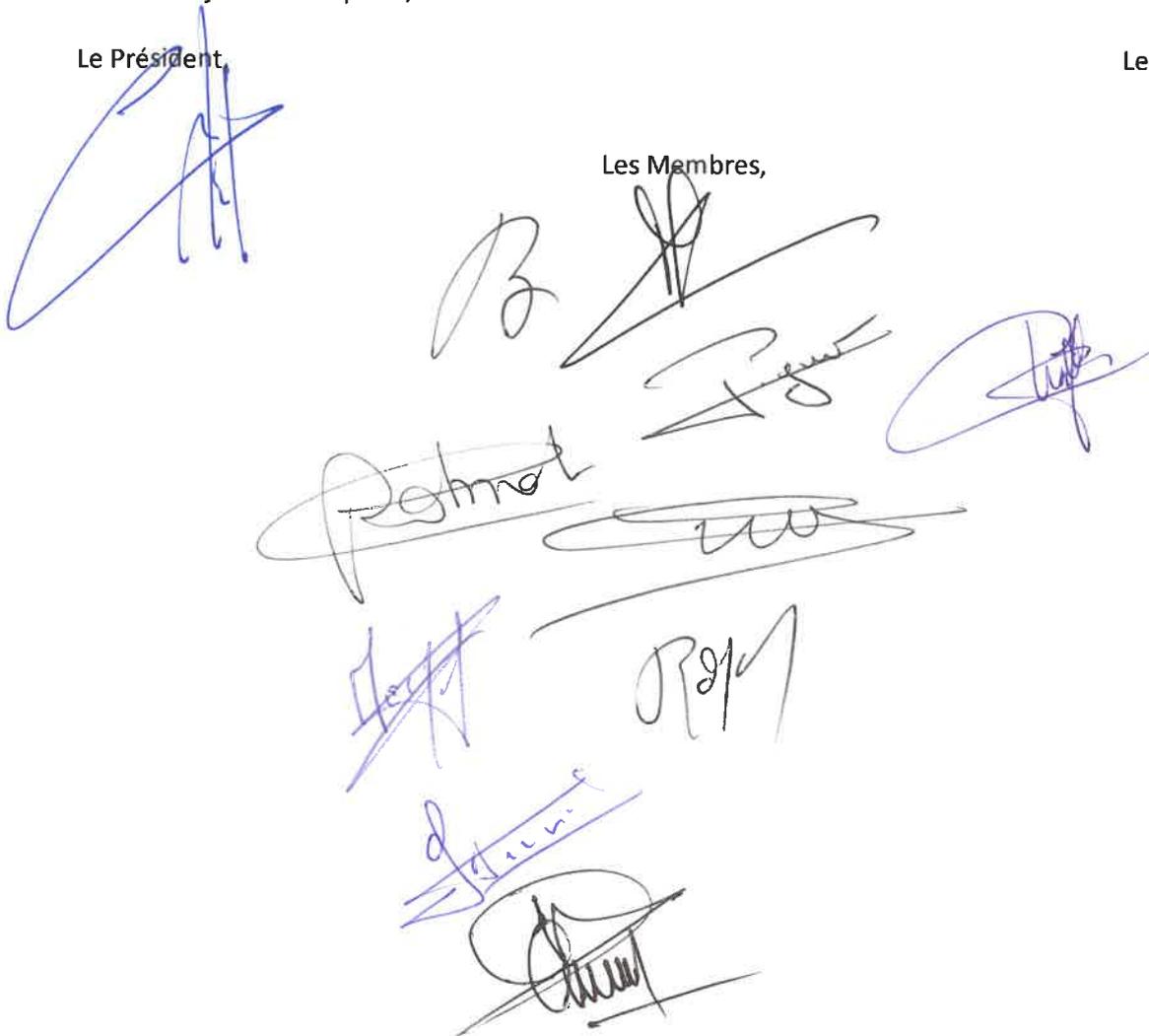
T. CORVASCE propose de rencontrer le gros lot de la zone de Fayl Billot (FD de Bussières) pour leur donner des objectifs de prélèvements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Président,

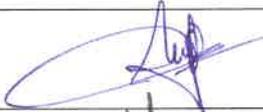
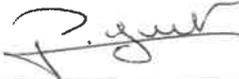
Le Secrétaire,

Les Membres,

A collection of handwritten signatures in blue ink. On the left, a large signature for the President. On the right, a signature for the Secretary. In the center, a group of approximately ten signatures for the Members, some of which are more legible than others.

Conseil d'administration
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne
 Du 23./11/2020

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
LHUILIER Patrick		
CHAVEY Marc		
LAVENARDE Hervé		
BOLMONT Christian		
MENETRIER Pascal		
CHRETIEN Thierry	Excusé	
De TRICORNOT Ghislain		
GUINDOT Nelly		
MOCQUET Thierry		
PIGUET Ange		
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves	Excusé	

COURVOISIER Laetitia - cabinet ETC
 NOWAK Clément - Im Extense

Compte-Rendu du Conseil d'Administration du mercredi 24 février 2021 en visioconférence

Présents : MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Patrick LHUILLIER - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE – Pascal MENETRIER - Mme Nelly GUINDOT - Thierry MOCQUET - Ange PIGUET - Mme Corinne ROBINOT – MM. Denis ROYER - Yves SCHMIT - Ghislain de TRICORNOT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

Excusés : MM. Thierry CHRETIEN – Clément NOWAK

Le Président ouvre la séance à 18 h 50.

1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 novembre 2020

Vote Contre : 0 Abstention : 0

2) Situation dégâts

En prévisionnel dégâts à même date – les chiffres sont à peu de choses près ceux de la saison 2018/2019.

saison	montant payé	surface détruite
18/19 Fév 19	298 400 €	380
19/20 Fév 20	485 600 €	628
20/21 au 20/01/21	264 594 €	291

On avait comme objectif est de reconstituer la réserve dégâts mais cela va être quasi impossible cette année.

Malheureusement les 18 000 sangliers ne seront pas atteints. Pourtant les chasseurs ont l'impression qu'il n'y en a plus, ils disent en avoir déjà beaucoup tué mais sur le terrain les techniciens alertent et disent qu'il y en a encore beaucoup.

T. CORVASCE explique l'obligation de la contribution hectare suite aux négociations du décret national et à la demande des instances agricoles de ne plus fixer la contribution dégâts sur les sangliers mais sur la surface. *Article en cours de validation R 421-34 CE « **La modulation ou la part variable de la participation est à l'hectare et est motivée entre les différents territoires par leur implication respective dans le niveau et l'évolution des dégâts indemnisés** »*

T. CORVASCE veut tout de même rester dans le cadre « qui profite paye ».

Cadre général : resté dans des prix raisonnables de SAI à 25 € - CHI à 20 € et Timbre grand gibier à 5 €. Comparé à d'autres départements, notre Fédération est cohérente dans ses dépenses.

T. CORVASCE souligne qu'il faut avoir cet argument « non la Fédération ne s'en met pas plein les poches ». Nous avons des dépenses logiques par rapport à d'autres fédérations.

T. CORVASCE présente les hypothèses 1 – 2 et 3

Hyp 1 : taxe à l'Ha pondéré par UG

UG avec un solde de - 70 048 €, surface de l'UG 9 531 ha pondéré :
 $70\,048 / 9\,531 = 7.3 \text{ € / ha pondéré pour tous les lots}$

Hyp 2 : taxe à l'Ha pondéré selon l'attribution moyenne sur 3 ans du lot

Solde restant dû par UG divisé par le nombre de sangliers attribués (moyenne 3 ans) sur l'UG. Ce qui nous donne un cout moyen au sanglier. Au niveau de chaque lot, on multiplie ensuite ce cout moyen par le nombre de sanglier du lot (moyenne sur 3 ans) et l'on divise par la surface pondéré pour connaitre le cout à l'ha pondéré pour le lot.

Hyp 3 : taxe à l'Ha pondéré selon l'attribution de l'année des dégâts

Solde restant dû par UG divisé par le nombre de sangliers attribués sur l'année des dégâts. Ce qui donne la contribution par sanglier pour l'UG. Cette contribution est ensuite multipliée par le nombre de bracelets attribués pour chaque lot sur l'année des dégâts.

On obtient ainsi la somme de contribution de chaque lot qui est ensuite divisée par sa surface pondérée pour déterminer sa taxe à l'Ha

Il explique que suivant les calculs faits, nous avons voulu travailler sur la densité, certains lots sont ressortis alors qu'ils n'étaient pas connus par rapport aux plainards avec forte densité.

M. CHAVEY fait part de son inquiétude concernant la zone de Chancenay qui subit les dégâts causés par les sangliers de la Meuse.

T. CORVASCE regardera pour écrieter certaines zones et selon les réflexions déjà menées étudiera les réductions par lot. On pourra faire une réduction selon le pourcentage de laies supérieur à 60 kg et prévoir de la plafonné à 30 %

3) Budget prévisionnel

Remettre l'effort financier en baisse des dépenses et des charges : powerpoint pré AG
Présentation de 3 budgets

T. CORVASCE remarque que les congés payés doivent être pris

Vote Contre : 0

Abstention : 0

4) Réforme du plan de chasse

Réforme de nos outils de travail :

- un gros poste chronophage est le plan de chasse

Nous avons donc souhaité donner aux adjudicataires la possibilité de saisir eux-mêmes leurs parcelles. Ce qui permet de se concentrer sur les territoires qui changeront et sur les doublons.

La saisie se fera via un Espace Adhérent spécifique travaillé avec EPOS/RETRIEVER



5) Assemblée Générale 2021

Assemblée Générale dématérialisée du 22 au 25 avril, Ouvert à tous les chasseurs : pas de dossiers de vote.

Réunions pré AG pour les adhérents : 3 en visioconférence 12 – 14 – 15 avril

Simulateur à faire pour les chasseurs dès début mars

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport moral
2. Rapports financiers et bilans comptables clos au 30 juin 2020
3. Rapport d'activité
4. Fixation des prix 2021/2022 : vignettes – bracelets – contributions – cotisations et taxes
5. Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la campagne 2021/2022
6. Présentation des budgets prévisionnels 2021/2022
7. Vote des résolutions
8. Questions diverses

Le conseil d'administration décide que l'Assemblée Générale 2022 se fera à DOMMARTIN LE SAINT PERE.

6) Dossier en cours

➤ Subvention UNUCR : 1200 €

➤ Exposition des trophées : annulée en 2021 mais dématérialisée :

- Proposition de T. CORVASCE de faire un barbecue et un concert de trompe si c'est possible en septembre 2021
- Proposition de cotation et photos /vidéos des trophées

➤ Location de la forêt d'Occey

12 €/ha – pas d'agrainage – battue tous les 15 jours – priorité aux chasseurs haut-marnais

Vote Contre : 0 Abstention : 0

➤ Chasse du sanglier en mars : arrêté jusqu'au 20 mars à la signature du Préfet

➤ Réorganisation fédérale

- Aide du cabinet COOPESANCE

Travail d'analyse des process puis définition des priorités et de la réorganisation de la FDC avec l'équipe puis les élus

➤ Plan de chasse cerf – zone de l'Etoile et GROUPAMA

Situation de l'Etoile : 40 cerfs sur 7 000 ha de forêt très impacté par le scolyte et plan de régénération important.

T. CORVASCE propose si besoin sur un temps précis pour être sûr que la forêt trouve un avenir en régénération mais, dans ce cas, proposer un coût de loyer réduit de 5€/ha pendant la durée précisée.

P. LHUILLIER, M. CHAVEY et T. MOCQUET sont d'accords.

Proposition oui : augmentation des attributions de cervidés mâles (+ 2 ou 4...) si diminution du coût de location 6 €/ha pendant la durée

Vote Contre : 0

Abstention : 0

➤ N. GUINDOT

Stéphane LIARD pour le petit CORGEBIN, se plaint de problème encore avec Hocquaux.

C CHANDOSNE explique que le problème est des 2 cotés et depuis des années. Une convention avait été prévue et ni l'un ni l'autre ne l'a respecté.

➤ C. ROBINOT : question concernant les mineurs qui ne peuvent valider par internet en raison de l'autorisation parentale.

C CHANDOSNE explique que c'est une obligation réglementaire.

➤ L. LHULLIER informe les administratrices et administrateurs qu'il organise une formation cinématographique pour les administrateurs le jeudi 4 mars à 14 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,

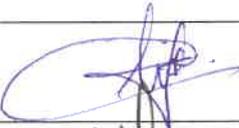
Le Secrétaire,

Les Membres,



Conseil d'administration
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne
Du 24/02/2024

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
LHULLIER Patrick		
CHAVEY Marc		
LAVENARDE Hervé		
BOLMONT Christian		
MENETRIER Pascal		
CHRETIEN Thierry	Excusé	
De TRICORNOT Ghislain		
GUINDOT Nelly		
MOCQUET Thierry		
PIGUET Ange		
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves		

NOWAK Clément

Excusé



Compte-Rendu du Conseil d'Administration du jeudi 08 avril 2021 en visioconférence

Présents : MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Hervé LAVENARDE – Pascal MENETRIER - Thierry CHRETIEN - Mme Nelly GUINDOT - Thierry MOCQUET - Ange PIGUET - Mme Corinne ROBINOT – MM. Denis ROYER - Yves SCHMIT - Ghislain de TRICORNOT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

Excusés : MM Christian BOLMONT - Marc CHAVEY - Patrick LHUILLIER – Yves SCHMIT

Le Président ouvre la séance à 18 h 30 en visioconférence.

1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du mercredi 24 février 2021

Vote Contre : 0

Abstention : 0

2) Assemblée Générale 2021

Présentation de l'Assemblée Générale dématérialisée qui se tiendra du 22 avril 8h au 25 avril minuit. Le vote est ouvert à tous les adhérents (pas de dépôt de dossier de vote). Le lien se fait via le site Internet de la Fédération.

Il est décidé d'envoyer un mail aux chasseurs pour les prévenir des réunions de secteur : 12 avril, 14 avril et 15 avril.

L'ordre du jour de l'AG 2021 est validé :

- Rapport moral
- Rapports financiers et bilans comptables clôturés au 30 juin 2020
- Rapport d'activités
- Fixation des prix 2021/2022
- Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine campagne 2021/2022
- Présentation du budget prévisionnel 2021/2022
- Vote des résolutions
- Questions diverses

Il n'y a pas eu de question officielle.

Présentation des résolutions

Résolution 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Fédération des Chasseurs et les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 approuve lesdits rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020, lesquels font apparaître un déficit de – **476 643 €** (**219 990 € Serv Général, - 696 633 € Serv Dégâts**).

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Résolution 2

L'Assemblée Générale décide d'affecter les différents résultats de la façon suivante :

Pour le Service Général :

Affectation du résultat du 30/06/2020 aux Réserves de Gestion : 219 990 €

Transfert des Réserves de Gestion aux Réserves Immobilisées : + 87 944 €

Transfert des Réserves du Projet Associatif aux Réserves de Gestion : + 33 328 €

Pour le Service Dégâts :

Affectation de l'insuffisance du 30/06/2020 aux Réserves Dégâts : - 696 633 €

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Présentation des dates d'ouverture et de fermeture 2021/2022

Ouverture générale : Dimanche 19 septembre 2021

Fermeture générale : Lundi 28 février 2022 au soir

Heures limites de chasse : 1 heure avant le lever du soleil et 1 heure après son coucher sauf battue grand gibier (voir paragraphe grand gibier) et gibier d'eau (2 heures avant le lever du soleil et 2 heures après son coucher)

Heures limites pour la chasse en battue au grand gibier :

- du 15 août au 31 octobre 2021 inclus : 6 h 30 – 18 h

- du 1er novembre 2021 jusqu'au 31 janvier 2022 : 8 h 30 - 17 h

- à partir du 1er février 2022 : 8 h 30 - 18 h.

Lièvre

- le dimanche 19 septembre 2021 à partir de 8 h 30,

- le lundi 20 septembre 2021,

- les dimanches 26 septembre, 3, 10, 17, 24 octobre et 31 octobre 2021,

- les samedis 25 septembre, 2, 9, 16 et 23 et 30 octobre 2021,

GIC du SUD HAUT-MARNAIS : tous les jours du 19 septembre au 19 décembre 2021.

- Le tir du lièvre est soumis au plan de chasse réglementaire sur le territoire des communes suivantes :

**G.I.C. du Sud HAUT-MARNAIS :*

communes d'APREY, BAISEY, CHASSIGNY, CHOILLEY-DARDENAY, COUBLANC, CUSEY, DOMMARIEN, FLAGEY, GRENANT, ISOMES, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), LEUCHEY-LONGEAU, PERCEY (LONGEAU, PERCEY LE PAUTEL), VERSEILLES LE BAS, VERSEILLES LE HAUT, MAATZ, OCCEY, ORCEVAUX, RIVIERES LES FOSSES, ST BROINGT LES FOSSES, VAL D'ESNOMS (CHATOILLENOT, COURCELLES-VAL D'ESNOMS, ESNOMS AU VAL), VILLEGUSIEN LE LAC (PIEPAPE, PRANGÉY, SAINT MICHEL, VILLEGUSIEN), VILLIERS LES APREY.

Lapin, faisans et perdrix rouge

Du dimanche 19 septembre 2021 à 8 h 30 au 28 février 2022 au soir

Vœu de la société de chasse de LONGEVILLE SUR LA LAINES

Elle souhaite le renouvellement de l'interdiction du tir de la poule faisane sur le finage de LONGEVILLE.

Demande du GIC Sud Haut Marnais : fermeture faisan au 19 décembre 2021 au soir

Perdrix grise

Les samedis, dimanches, jours fériés et le lundi suivant l'ouverture du dimanche 19 septembre 2021 au dimanche 14 novembre 2021.

Le tir de la perdrix grise est interdit sur le territoire des communes suivantes : CHASSIGNY, CHOILLEY, DARDENAY, CUSEY, DOMMARIEN, ISOMES, OCCEY, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), VILLEGUSIEN LE LAC (uniquement PIEPAPE).

Gélinotte des bois

Le tir de la Gélinotte des bois est interdit

Cerfs

- Tir de sélection du cerf à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 18 septembre 2021 sur autorisation préfectorale individuelle et du 19 septembre 2021 jusqu'au 28 février 2022 sans autorisation préfectorale individuelle.

- A partir du 19 septembre 2021, tir autorisé à l'approche de toutes les catégories de cerf (CEI, CEM, CEM1, CEM2, CEF et CEIJ)

En battue : Du dimanche 19 septembre 2021 à 6 h 30 au 28 février 2022

En battue en zone de cœur du Parc National : demande de la fédération d'aligner les dates sur les dates du département pour lutter contre les dégâts

Chevreaux / Daims

Tir de sélection du chevreuil et du daim à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 18 septembre 2021 sur autorisation préfectorale individuelle et du 19 septembre 2021 jusqu'au 28 février 2022 sans autorisation préfectorale individuelle.

En battue : Du dimanche 19 septembre 2021 à 6 h 30 au 28 février 2022

En battue en zone de cœur du Parc National : demande de la fédération d'aligner les dates sur les dates du département

Sanglier

- Tir de sélection du sanglier à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 14 août 2021 sur autorisation préfectorale individuelle et du 15 août 2021 jusqu'au 28 février 2022 sans autorisation préfectorale individuelle.

En battue en plaine et au bois : Du dimanche 15 août 2021 à 6 h 30 au 28 février 2022

En zone de cœur du Parc National : demande de s'aligner sur les dates du département.

BLAIREAU

Vénerie sous terre

Ouverture 19 septembre 2021

Fermeture 15 janvier 2022

Réouverture du 15 mai 2022 jusqu'au 17 septembre 2022

A tir

Ouverture 19 septembre 2021

Fermeture 28 février 2022

La chasse du blaireau est interdite dans les forêts du cœur du Parc National.

RENARD

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard :

- soit à partir du 1^{er} juin 2021 jusqu'à l'ouverture pour les titulaires d'une autorisation préfectorale individuelle de chasse à l'approche ou à l'affût du chevreuil ou du sanglier.

- soit à partir du 15 août 2021 jusqu'à l'ouverture dans le cadre de la chasse du sanglier en plaine et en battue.

Le déterrage du renard avec ou sans chien est autorisé toute l'année pour les équipages de déterrage agréés.

La chasse du renard est interdite dans les forêts du cœur du Parc National.

Vénerie

Du 19 septembre 2021 au 31 mars 2022

T. CORVASCE revient sur la procédure que la FDC 52 avait lancé contre la Préfète concernant le mercredi sans chasse. Nous avons été débouté par le tribunal et en recours malgré les certitudes de Maître LAGIER.

T. CORVASCE veut continuer à le maintenir ainsi que T. MOCQUET, T. CHRETIEN, P. MENETRIER, D. ROYER, C. ROBINOT et H. LAVENARDE.

N. GUINDOT est contre. T. CORVASCE propose de continuer à le demander par courrier au Préfet mais pas de recours pour le moment sans nouvel argument. Il demande au CA de pouvoir négocier avec le Préfet si cela est possible afin d'avoir une dérogation pour certains modes de chasse comme en plaine ou à l'approche. Le CA valide cette proposition.

Une résolution est donc ajoutée à l'AG 2021 comme suit :

L'Assemblée Générale sollicite le mercredi chassé sur l'ensemble du département de la Haute-Marne pour tous les types de gibier et tous les modes de chasse dès la saison 2021-2022.

Elle autorise le Président de la FDC 52 à négocier d'éventuelles adaptations dans le cadre du partage de la nature.

Une question est posée sur les dates dans le cadre du Parc National. T. CORVASCE propose qu'une demande soit faite au Directeur du Parc National afin que les dates s'alignent sur celles départementales.

T. CORVASCE parle de l'application « zone chassée » via Géochasse. Cette application a pour but d'aider les chasseurs pour la saisie des bracelets mais permettra aussi de déclarer les jours de chasse afin d'avoir un retour grand public positif dans le partage de la nature. Une autre application destinée aux non chasseurs permettra de visualiser les zones chassées.

Présentation des tarifs 2021/2022 :

Timbre fédéral	82.00 €
Timbre fédéral Temporaire - 9 jours	41.00 €
Timbre fédéral Temporaire - 3 jours	21.00 €
Timbre fédéral national	95.00 €
Timbre fédéral national 9 jours	48.00 €
Timbre fédéral national 3 jours	24.00 €

CONTRAT DE SERVICES

Bois ou plaine	=	0,10 €/ha
Etang	0 à 50 ha	= 0,80 €/ha
	51 à 100 ha	= 0,40 €/ha
	> à 101 ha	= 0,30 €/ha

ADHESION TERRITOIRE

Cotisation à l'hectare calculée sur la base de la surface déclarée pour le plan de chasse SAI – sachant qu'un hectare de bois équivaut à 5 hectares de plaine. Les surfaces seront cumulées pour les titulaires de plusieurs arrêtés d'attribution sous une même entité.

0 à 100 ha	50 €
100,01 ha à 300 ha	60 €
300,01 ha à 600 ha	80 €
600,01 ha à 1000 ha	150 €
1000,01 ha à 1500 ha	250 €
1500,01 ha à 2500 ha	500 €
> de 2500 ha	1000 €

Prix des bracelets

Catégorie	TOTAL	Catégorie	TOTAL
CEM 2	490 €	CHI	20 €
CEM 1	380 €	DAI	25 €
CEM	460 €	MOF	25 €
CEI	310 €	SAI	25 €
CEF	150 €	Bracelets parc/enclos	10 €
CEIJ	70 €		

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Vote 3 hypothèses

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Bracelet SAI = 25 €, CEF à 150 € et CHI à 20 €

TGG = 5 €

Hyp 1 : Solde par UG / surface pondérée = cout /ha pondéré

Hyp 2 : Solde par UG / moyenne attrib 3 ans = cout ha pondéré/ attrib moyen 3 ans

Hyp 3 : Solde par UG / attrib 19/20 =cout ha pondéré/ attrib 19/20

Vote 3 budgets prévisionnels

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Budget 1 Total des charges 3 130 076 € / Total des produits 3 272 409 €

Budget 2 Total des charges 3 130 076 € / Total des produits 3 274 630 €

Budget 3 Total des charges 3 130 076 € / Total des produits 3 274 667 €

3) **Dossiers en cours**

Réduction pour les territoires ayant prélevé des laies de plus de 60 kg

T. CORVASCE propose de procéder à une réduction de la contribution dégâts pour les territoires qui ont « joué le jeu ». Il propose d'appliquer une réduction par rapport au pourcentage de laies d'un

poids supérieur à 60 kg (différence entre la moyenne de l'UG et celle du territoire en plafonnant à 30 % de réduction).

La méthode est validée

Mini maxi défini par le Préfet

Les mini correspondent au minimum de réalisations par UG

Enjeux ciblés par la DDT :

Niveau 1 : Les zones « Arcs », Auberive, Villars

Niveau 2 : Bologne, Bourbonne, Bourmont, Cirey, Ecot, Fayl billot , Gd Der, Le Val, Les Dhuits 31, Bois Genard, Cirfontaines, Montigny 37, Nogent, Ormoy, Poissons Cul du cerf et GIC

Location de la forêt d'Occey

Rappels des règles validées en CA : Priorité aux hauts-marnais, acceptation du cahier des charges (interdiction d'agrainer et battues tous les 15 j)

Non à M. GUYARD

Société de Rivières les Fosses : irrespectueux de la Fédération des Chasseurs et de son travail

Vote : Pour 0

Monsieur GONZALES Samuel d'Esnoms au Val

Vote : Pour 9

Projet venaison – Abattoir

T. CORVASCE présente l'avancée du projet du Conseil départemental

4) Questions diverses

T. MOCQUET s'inquiète des dégâts sur la zone de Liffol

Il souhaite pousser à prendre des bracelets en CLC et savoir statuer sur l'augmentation du plan de chasse

T. CORVASCE laisse les administrateurs seuls juges dans leur zone, il ne se prononce pas aujourd'hui sur le processus d'attributions de bracelets au fil de l'eau. La première attribution doit être calibrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Président,

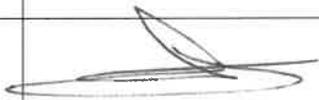
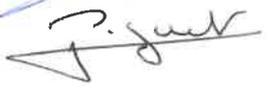
Le Secrétaire,

Les Membres,

The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large, stylized signature for the President. To its right, there are several smaller, more legible signatures for the Secretary and the Members. The signatures are arranged in a roughly horizontal line, with some overlapping.

Conseil d'administration
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-
Du 08./04./2021

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
LHULLIER Patrick	Excusé	
CHAVEY Marc	Excusé	
LAVENARDE Hervé		
BOLMONT Christian	Excusé	
MENETRIER Pascal		
CHRETIEN Thierry		
De TRICORNOT Ghislain		
GUINDOT Nelly		
MOCQUET Thierry		
PIGUET Ange		
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves	Excusé	

